



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 17 février 2025**

**Délibération n° CP-2025-4040**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (UrbaLyon) - Attribution de subventions pour son programme partenarial 2025 - Approbation de la convention 2025

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**Rapporteur** : Monsieur Benjamin Badouard

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 31 janvier 2025

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendaël, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme V. Brunel), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme L. Fréty), M. P. Charmot (pouvoir à Mme V. Sarselli).

Absent non excusé : M. P. Cochet.

**Commission permanente du 17 février 2025****Délibération n° CP-2025-4040**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (UrbaLyon) - Attribution de subventions pour son programme partenarial 2025 - Approbation de la convention 2025

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 janvier 2025, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La Métropole est membre de droit de l'UrbaLyon qui a pour mission, non seulement de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement ainsi qu'à l'élaboration de documents d'urbanisme, mais aussi de jouer un rôle majeur dans l'ingénierie territoriale au sens large pour tous types de thématiques (social, éducation, habitat, agriculture, alimentation, santé, etc.).

La Métropole souhaite s'attacher la collaboration de l'association dans une démarche partenariale, pour mener des réflexions ou études qui concourent à la définition des politiques publiques de la collectivité, tant à l'échelle de son territoire qu'à celle de l'aire métropolitaine lyonnaise.

**I - Bilan d'activités 2024**

Par délibération du Conseil n° 2024-2254 du 11 mars 2024, la Métropole a attribué à UrbaLyon deux subventions pour son programme partenarial 2024 à hauteur de 4 242 500 €. La Métropole contribue, par ailleurs, au financement d'UrbaLyon par une cotisation annuelle de 250 000 €.

Sur l'exercice 2024, UrbaLyon a pleinement répondu aux objectifs et missions du programme de travail partenarial. Le taux de réalisation devrait s'établir à hauteur de 96 %, avec une finalisation de certaines missions début 2025.

UrbaLyon a largement accompagné l'ensemble de ses membres, dont la Métropole, sur les thématiques qui constituent son cœur de compétence (planification et études urbaines, mobilités et infrastructures de transport, habitat et économie, etc.), notamment à travers l'animation et l'exploitation des différents observatoires partenariaux thématiques.

L'association s'est mobilisée pour finaliser la procédure de la modification n° 4 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), mettre en œuvre des procédures de déclaration de projets (Nexans Lyon 7ème, Compagnie nationale du Rhône Feyzin-Irigny-Vernaison, etc.) et d'utilité publique (TEOL-SYTRAL Mobilités, Oullins la Saulaie, etc.) avec mise en compatibilité, et conduire plusieurs études et expertises urbaines dont certaines font l'objet d'une traduction réglementaire dans le cadre de l'évolution du PLU-H.

Elle a également accompagné la Métropole pour finaliser son document d'orientations logistiques des biens et des services approuvé par délibération du Conseil n° 2024-2306 du 24 juin 2024.

Elle a poursuivi l'ensemble des travaux pour soutenir la Métropole dans la mise en œuvre de ses politiques publiques pour un développement économique responsable, pour la transition environnementale et énergétique, ainsi que dans les différents champs de l'action sociale et de la santé.

Au titre du dialogue et de la coopération avec les territoires voisins, elle a accompagné la Métropole et les acteurs du territoire de l'est lyonnais, du nord Isère et de la côte de l'Ain pour la réalisation et le financement, avec le concours de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, d'une étude exploratoire visant à mobiliser le potentiel des chemins vicinaux pour développer et renforcer le réseau cyclable au profit du jeune public plus particulièrement. Cette démarche fait suite à la table de coopération sur les mobilités actives qui s'est tenue en avril 2024.

## II - Programme d'activités pour 2025

UrbaLyon accompagne la Métropole dans ses différents champs de compétence pour mettre en œuvre les orientations stratégiques de ses politiques publiques. Les grands objectifs du programme partenarial s'articulent autour des trois axes forts suivants :

- consolider l'assise territoriale pour faire d'UrbaLyon la structure d'ingénierie des territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise,
- continuer à être un outil innovant en repensant le fonctionnement de l'aire métropolitaine lyonnaise et en accompagnant la transformation des territoires au travers des transitions environnementales, énergétiques, économiques, etc.,
- renforcer le rôle d'UrbaLyon en tant qu'acteur tiers de confiance et lieu de la coopération territoriale.

Le programme partenarial 2025 proposé par UrbaLyon est structuré en 13 blocs-projets :

- stratégies métropolitaines et sobriété foncière,
- cohésions territoriales,
- planification réglementaire et action foncière,
- fabrique urbaine et urbanisme opérationnel,
- accompagnement des politiques des transitions environnementales et résilience territoriale,
- accompagnement des politiques de l'habitat et du logement,
- accompagnement des politiques de l'économie, de l'emploi et de l'insertion,
- accompagnement des politiques de mobilité, de réseaux et d'infrastructures,
- accompagnement des politiques des solidarités, de la santé, de l'éducation et du sport,
- outils communs d'observation et déclinaisons territoriales,
- partages de connaissances et d'expériences,
- implications dans les réseaux et démarches exploratoires,
- ouverture à l'Europe et au monde.

Parallèlement au programme partenarial, UrbaLyon prévoit, comme chaque année, de réaliser une partie de ses études au moyen de contrats (activité concurrentielle assujettie à TVA). Lorsque le contractant est un membre d'UrbaLyon, le contrat relève alors de la quasi-régie (in house).

En 2025, la Métropole est plus particulièrement intéressée par la poursuite des missions du programme partenarial concourant à la mise en œuvre des orientations qu'elle porte pour un territoire métropolitain agréable à vivre, solidaire, équilibré et pour relever avec constance les défis écologiques, économiques et sociaux :

- poursuivre les adaptations nécessaires du PLU-H dans le cadre de procédures de mise en compatibilité (déclarations de projets et d'utilités publiques) et mener les travaux préparatoires à une évolution globale du document,
- accompagner le développement urbain avec une approche qualitative : production d'analyses et d'études en amont prenant la forme de projets de territoire ou de schémas de référence comme par exemple sur les communes de Meyzieu et de Saint-Genis-Laval ou de cadrage urbain pour accompagner la mutation des secteurs de la Porte du Moulin-à-Vent, du périphérique Laurent Bonneval (Vénissieux-Saint-Fons) et diverses expertises urbaines,
- intensifier l'articulation urbanisme/transports avec une offre de services de mobilité accessible à tous, propre et apaisée avec, notamment, l'accompagnement à la préparation du plan local de mobilités de la Métropole ainsi que la production d'expertises comparatives sur la mutation des grandes infrastructures routières urbaines et la mise en œuvre d'un observatoire de la logistique,
- animer et accompagner la mise en œuvre des objectifs de la transition environnementale et énergétique et, notamment, la consolidation et l'animation de l'observatoire métropolitain des territoires et de la résilience et la production d'un schéma directeur stratégique et opérationnel pour la végétalisation du territoire,

- conforter les politiques publiques pour une Métropole solidaire et inclusive. En matière d'habitat, la Métropole mobilise les outils d'observation et de suivi de l'observatoire partenarial de l'habitat pour développer et favoriser la production de logements abordables et poursuivre les études spécifiques concernant les meublés de tourisme et le sans-abrisme. Dans le cadre du projet métropolitain des solidarités, les bases de données, les analyses et la connaissance du territoire d'UrbaLyon sont également mobilisées sur les champs de l'action sociale, de la santé, de l'éducation et en direction des publics les plus fragiles pour conforter et animer l'observatoire métropolitain des solidarités,

- appuyer la transformation du modèle économique en faveur de la transition écologique et de la justice sociale et lutter contre les inégalités territoriales dans le cadre des travaux de l'observatoire partenarial de l'économie de l'agglomération lyonnaise avec, notamment, la réalisation de travaux spécifiques sur les filières industrielles en croissance, cleantech et bâtiment durable,

- consolider les analyses et les indicateurs sur les dispositifs et l'offre d'insertion par l'emploi, avec une attention particulière sur la lutte contre les discriminations,

- soutenir les relations internationales autour de deux grands axes d'intervention que sont la coopération décentralisée en lien avec l'Agence française de développement (échanges, transfert et apport d'expertises et d'ingénierie), selon le contexte géopolitique avec les villes partenaires de la Métropole en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient et l'investissement dans les réseaux internationaux ainsi que les échanges politiques et techniques avec les agglomérations partenaires en Europe et dans le monde avec, notamment, la réalisation de benchmarks utiles à la définition ou à la mise en œuvre des différentes politiques publiques métropolitaines,

- contribuer au dialogue et aux coopérations constructives avec les intercommunalités voisines aux différentes échelles pour plus d'efficacité des grandes politiques publiques, pour la préservation des biens communs que sont les ressources vitales et, globalement, pour un système territorial élargi plus résilient. UrbaLyon accompagne la Métropole dans ce sens, en mobilisant ses différents outils d'observation et d'analyse, son réseau territorial et son implication dans les scènes de gouvernance de l'aire métropolitaine comme l'InterSCoT, l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise, SYTRAL Mobilités ou encore le Syndicat des mobilités des territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise. En 2025, UrbaLyon sera mobilisée pour accompagner la Métropole à l'animation d'une nouvelle table de coopération avec les territoires voisins sur la thématique agriculture-alimentation.

Les conditions de mise en œuvre du programme partenarial devront se faire sur la base d'un planning répondant à une obligation réglementaire, dont le terme est prévu au plus tard au 31 décembre 2025.

### III - Budget prévisionnel 2025

Le budget prévisionnel 2025 d'UrbaLyon a été voté en déficit par le Conseil d'administration (CA) du 12 décembre 2024. Les produits sont en diminution de 6 % en raison des réductions de subventions des membres d'UrbaLyon et de la baisse des recettes sur le secteur concurrentiel (contrats). Mais les charges ne diminuent que de 4 %, ce qui génère un déficit estimé à 175 000 €. Les subventions des partenaires ne sont pas encore consolidées. Estimées de manière plutôt pessimiste, elles seront ajustées lors du vote du budget modificatif en CA du 28 mars 2025.

Les principaux postes de charges et de produits sont les suivants :

#### 1° - Charges

| Libellé  | BP 2024 modificatif<br>(en €), approuvé en CA<br>du 12 décembre 2024 | BP 2025 (en €),<br>approuvé en CA du<br>12 décembre 2024 |
|--|--|--|
| achats et charges externes                     | 1 046 191  | 986 911  |
| impôts, taxes et versements assimilés          | 846 918  | 825 318  |
| salaires et charges sociales                   | 5 701 239  | 5 679 237  |
| dotations aux amortissements et aux provisions | 70 000   | 139 000  |

| Libellé   | BP 2024 modificatif<br>(en €), approuvé en CA<br>du 12 décembre 2024 | BP 2025 (en €),<br>approuvé en CA du<br>12 décembre 2024 |
|---|--|--|
| frais financiers  | 0  | 1 500  |
| charges exceptionnelles, report de budget à l'exercice suivant (études restant à finaliser) | 301 500  | 0  |
| déficit de l'exercice   | 0  | - 175 000  |
| <b>Total charges</b>  | <b>7 965 848</b>   | <b>7 456 966</b>   |

## 2° - Produits

| Libellé   | BP 2024 modificatif<br>(en €), approuvé en CA<br>du 12 décembre 2024 | BP 2025 (en €),<br>approuvé en CA du<br>12 décembre 2024 |
|---|--|--|
| subventions et cotisation Métropole dont :  | 4 492 500  | 4 192 500  |
| - cotisation annuelle   | 250 000  | 250 000  |
| - subvention de fonctionnement  | 3 564 000  | 3 164 000  |
| - subvention d'investissement   | 678 500  | 778 500  |
| subventions et cotisations des autres partenaires et membres (hors Métropole)                   | 2 860 265  | 2 740 619  |
| contrats in house HT  | 228 850  | 171 250  |
| contrats spécifiques HT (hors in house)   | 42 536   | 30 000   |
| reprises de provisions  | 50 000   | 0  |
| reprises de fonds dédiés (reprise de budget de l'exercice précédent pour finalisation d'études) | 270 600  | 301 500  |
| produits financiers, produits divers, transferts de charges                                     | 21 097   | 21 097   |
| <b>Total produits</b>   | <b>7 965 848</b>   | <b>7 456 966</b>   |

## IV - Financement 2025

Le financement 2025 de la Métropole pour UrbaLyon est proposé de la manière suivante :

### 1° - Programme partenarial

- une cotisation annuelle de 250 000 €,
- une subvention de fonctionnement de 3 164 000 €,
- une subvention d'investissement de 778 500 €, qui correspond à la part des études du programme ayant un lien direct et incontestable avec les documents d'urbanisme d'un niveau communal ou intercommunal et avec les opérations d'investissement.

### 2° - Hors programme partenarial

La Métropole contribue aussi au financement d'UrbaLyon par le biais de la commande publique, sous la forme de contrats en quasi-régie. Les prévisions 2025 portent sur l'encadrement des loyers et le FICOL de Rabat.

### 3° - Mises à disposition à titre gratuit et à titre onéreux

La valorisation financière des moyens informatiques mis à la disposition d'UrbaLyon à titre gratuit pour l'exercice 2025 s'élève à 250,99 € TTC.

La Métropole met aussi à disposition d'UrbaLyon des moyens à titre onéreux :

- 10 places de parking en sous-sol au 208 bis rue Garibaldi à Lyon 3ème, pour un loyer annuel de 600 € par place occupée (convention signée le 6 janvier 2023 et valable jusqu'en 2031),

- des moyens informatiques (accès au réseau et à la licence ELYX, hébergement informatique) afin d'assurer la continuité et la fiabilité des échanges entre le siège de la Métropole et les nouveaux locaux de l'association situés dans la tour Part-Dieu. La mise à disposition et la maintenance de ces équipements et licences feront l'objet d'un remboursement annuel d'UrbaLyon à la Métropole pour un montant 2025 de 17 124 € TTC.

Le mandatement des subventions de fonctionnement et d'investissement fera l'objet d'un échelonnement en quatre versements, au cours de l'exercice 2025 et, au plus tard, en début d'exercice 2026, conformément aux dispositions prévues dans la convention annuelle ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

## DELIBERE

### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 164 000 € au profit d'UrbaLyon dans le cadre de son programme partenarial pour l'année 2025,

b) - l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 778 500 € au profit d'UrbaLyon dans le cadre de son programme partenarial pour l'année 2025, sous réserve de l'individualisation de l'autorisation de programme dédiée qui sera proposée dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2025 de la Métropole,

c) - la convention à passer entre la Métropole et UrbaLyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 3 164 000 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2025 - chapitre 65 - opération n° 0P06O0216.

4° - **La dépense** d'investissement en résultant, soit 778 500 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2025 et 2026 - chapitre 204 sur l'opération n° 0P06O0216, sous réserve de l'individualisation de l'autorisation de programme dédiée qui sera proposée dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2025 de la Métropole.

5° - **Les recettes** de fonctionnement correspondant :

a) - au remboursement des équipements et des licences informatiques mis à disposition d'UrbaLyon, pour un montant de 17 124 €, seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2025 - chapitre 70 - opération n° 0P06O0216,

b) - au loyer des parkings mis à disposition d'UrbaLyon seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2025 - chapitre 75 - opération n° 0P28O1580.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 17 février 2025**

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture :<br>069-200046977-20250217-331527-DE-1-1<br>Date de télétransmission : 17 février 2025<br>Date de réception préfecture : 17 février 2025 |
|---|